

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du jeudi 19 janvier 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-034-13178/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association France Active Provence-Alpes-Côte-D'azur au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention 43471**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

La Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles, et de soutenir les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial. Pour cela, différents leviers sont identifiés afin de favoriser la convergence des différentes dynamiques qui concourent à l'insertion professionnelle des publics dont celui de l'entrepreneuriat social et solidaire. Elle entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine ».

Inscrit dans son agenda économique en 2022, La Métropole investit le champ de l'économie sociale et solidaire composante importante de l'économie de proximité. Son tissu économique regorge d'une grande diversité de structures, appartenant au champs de l'ESS, dans des secteurs d'activités variés et pourvoyeuses d'emploi pour les habitants du territoire métropolitain. La Métropole se veut ainsi plus inclusive en promouvant et accompagnant d'autre façon d'entreprendre. Pour ce faire, elle souhaite apporter son soutien aux structures intervenant dans la structuration d'une offre d'accueil et d'accompagnement des projets ESS et en innovation sociale telle que France Active PACA.

Acteur incontournable de l'entrepreneuriat social et solidaire, l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur (économie solidaire et Insertion Active) œuvre depuis plus de 20 ans à la création et à la pérennité des entreprises relevant de L'économie Sociale et Solidaire ou engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

France Active PACA, veille à travers la mise en œuvre de son offre de service, à protéger les entrepreneurs les plus fragiles. Son action se structure autour de trois principales missions :

- Elle intervient sur les besoins en financement à tous les stades de la vie d'un projet via l'octroi de prêts solidaires renforçant les ressources de l'entreprise pour des besoins en fonds de roulement ou d'investissement Elle joue également un rôle d'intermédiation bancaire notamment en proposant des garanties facilitant l'accès aux crédits bancaires. En ce sens, elle favorise l'accès à une offre de service fondée sur la finance citoyenne auprès d'un public souvent exclu d'une offre dite plus traditionnelle. Enfin, d'autres dispositifs existent pour répondre aux difficultés financières dues à un facteur exogène de la structure tel que Le programme de Relance Solidaire Ess'OR en région PACA, initialement créé pour aider les structures à faire face aux difficultés engendrées par la crise économique et sanitaire du Covid 19.

- Elle apporte conseils et expertises tout au long du parcours d'un entrepreneur via un suivi individuel et personnalisé auprès des différentes structures. Selon le stade d'avancement du projet et les besoins exprimés plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés tel que le dispositif SOS ou le dispositif Rebond qui répondent principalement à des besoins de structuration financièrement et de sécurisation du modèle économique. Le Dispositif Local d'accompagnement vise, quant à lui, à soutenir le développement et la consolidation des structures employeuses de l'ESS. Enfin, des dispositifs plus spécifiques ont été mis en œuvre tel que le Programme Inclusion par le travail ; dispositif d'accompagnement renforcé à la création d'entreprise pour les publics particulièrement fragiles.
- Elle met en réseau et améliore la visibilité des projets du territoire, afin d'en faire les moteurs d'un développement durable du territoire avec notamment le dispositif Connexion ; dispositif permettant de diffuser et de favoriser la diffusion et l'essaimage de pratiques durables et inclusives.

Le conventionnement avec France Active PACA s'inscrit pleinement dans le développement économique du territoire métropolitain, en mettant la finance citoyenne au service des jeunes créateurs, des femmes, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires de minima sociaux, des structures associatives ou d'insertion et encore des entrepreneurs de l'économie collaborative ou d'insertion.

La Programmation 2023, proposée par France Active PACA, vise à accompagner toutes les structures appartenant au champs de l'Économie Sociale et Solidaire et de la RSE et ce à chaque étape de la vie d'une structure.

Les actions proposées seront orientées autour des 4 axes ci-dessous :

- Axe 1 : Les activités d'expertise financière en direction des entrepreneurs engagés.
- Axe 2 : Les activités de conseil et d'accompagnement proposées dans le cadre de nos dispositifs spécifiques, tout particulièrement le DLA 13 et le SOS.
- Axe 3 : Les opérations d'information ciblées au travers de matinales des experts.
- Axe 4 : Les opérations de valorisation des structures financées par la Métropole.
- 

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n° 5055.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association France ACTIVE Provence- Alpes-Côte-D'azur une subvention d'un montant de 60 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de permettre la création, le déploiement et la croissance de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.
- L'intérêt à soutenir des « entreprises engagées » dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- L'intérêt de permettre à une population en difficulté d'accéder à un emploi par l'intermédiaire de structures d'insertion par l'activité économique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association France Active Provence-Alpes-Côte-D'azur d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2023.

**Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association France Active PACA ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole N, chapitre 65, nature 65748. La présente subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du Budget principal de la Métropole

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ